



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/0228/151 prol.2 du 21 mars 2025, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**à la société LBH-Knepper SARL la prolongation de la mise en exploitation d'un parking souterrain et de quatre ascenseurs à Rodange, rue Nicolas Bieber, résidence Knepper – Lot 1, numéro cadastral 431/8332.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 17 avril au 27 mai 2025 inclus).**

Pétange, le 14 avril 2025  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,